

# S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1972.

## RAPPORT (1)

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) *chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la Radiodiffusion-Télévision française.*

PAR M. HENRI CAILLAVET,

Sénateur.

---

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale par M. Edgar Faure, rapporteur, sous le numéro **2484**.

(2) *Cette commission est composée de : MM. Alain Peyrefitte, député, président ; Jean Lhospied, sénateur, vice-président ; Edgar Faure, député et Henri Caillavet, sénateur, rapporteurs. Titulaires : Jean de Préaumont, Joël Le Tac, Jean Boinvilliers, Jacques Dominati, Jacques-Philippe Vendroux, députés ; André Diligent, Etienne Dailly, Félix Ciccolini, Marcel Souquet, Guy Schmaus, sénateurs. Suppléants : Robert Aymar, Jacques Sanglier, François Gerbaud, Maurice Fraudeau, Guy Rabourdin, Pierre Buron, Gérard Godon, députés ; André Barroux, Yvon Coudé du Foresto, René Tinant, Marcel Pellenc, Mme Catherine Lagatu, sénateurs.*

Voir les numéros :

*Assemblée Nationale* : 1<sup>re</sup> lecture, **2410, 2416** et in-8° **614**.

2<sup>e</sup> lecture, **2473**.

*Sénat* : 1<sup>re</sup> lecture, **284, 320** et in-8° **123** (1971-1972).

**Radiodiffusion et Télévision.** — *Office de Radiodiffusion-Télévision française (O.R.T.F.) - Information.*

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Par lettre en date du 27 juin 1972, M. le Premier Ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée Nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour le projet de loi portant statut de la Radiodiffusion-Télévision française.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont désigné :

*Membres titulaires :*

— pour l'Assemblée Nationale :

MM. Edgar Faure, A. Peyrefitte, de Préaumont, Le Tac, Boinvilliers, Dominati, J.-Ph. Vendroux.

— pour le Sénat :

MM. Diligent, H. Caillavet, Dailly, Ciccolini, Souquet, J. Lhospied, Schmaus.

*Membres suppléants :*

— pour l'Assemblée Nationale :

MM. Aymar, Sanglier, Gerbaud, Fraudeau, Rabourdin, Pierre Buron, Godon.

— pour le Sénat :

MM. Barroux, Coudé du Foresto, Tinant, Pellenc, Mme Lagatu.

La Commission s'est réunie le jeudi 29 juin 1972 à 9 h 45, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Jean Lhospied, président d'âge.

Elle a tout d'abord constitué son *Bureau*.

**Ont été désignés :**

Président : M. Alain Peyrefitte, *député*.

Vice-Président : M. Jean Lhospied, *sénateur*.

Ensuite MM. Henri Caillavet, sénateur, et Edgar Faure, député, ont été nommés *rapporteurs*.

La Commission a alors procédé à un échange de vues.

MM. Caillavet et Dailly, après avoir souligné que le vote d'une question préalable par le Sénat était très rare et plaçait la Commission mixte paritaire dans une situation exceptionnelle, ont exposé qu'il leur était impossible de songer à amender le texte du projet de loi à ce stade de la procédure et avant que l'Assemblée Nationale eût procédé à une deuxième lecture. M. Caillavet a donc proposé de conclure à un procès-verbal de carence.

M. le Président Peyrefitte, MM. de Préaumont et Edgar Faure ont pris acte de ces déclarations. Ils ont constaté que la Commission mixte paritaire, se trouvant en présence d'un désaccord de principe sanctionné par les positions prises par les deux assemblées, se trouvait dans l'impossibilité d'amender le texte adopté par l'Assemblée Nationale et rejeté par le Sénat.

En conclusion, un accord unanime s'est établi pour enregistrer ce désaccord. La Commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'un texte commun.